



ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

Banque du Canada **Responsabilité à l'égard de l'information financière**

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des données financières, la protection des biens et l'efficacité des opérations. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction remplit ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Coopers & Lybrand et Caron Bélanger Ernst & Young, dont le rapport figure ci-après.



G. G. Thiessen, gouverneur



L. T. Requard, secrétaire général

Ottawa, Canada
le 12 février 1998

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

COOPERS & LYBRAND

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1997 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



Comptables agréés



Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 23 janvier 1998

Banque du Canada

État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 3,8 millions de \$ (9,8 millions de \$ en 1996)	<u>1 578,6</u>	<u>1 648,8</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	37,4	35,0
Services de banque centrale	25,5	22,8
Monnaie	65,7	69,6
Services de gestion de la dette		
Services relatifs aux titres destinés aux investisseurs institutionnels	8,4	9,9
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs . . .	47,7	41,7
	<u>184,7</u>	<u>179,0</u>
Moins les dépenses recouvrées —		
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs . . .	(28,9)	-
	<u>155,8</u>	<u>179,0</u>
Autres dépenses (revenus)	(11,6)	34,7
	<u>144,2</u>	<u>213,7</u>
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u><u>1 434,4</u></u>	<u><u>1 435,1</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada Bilan

au 31 décembre 1997

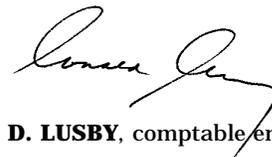
ACTIF	1997	1996
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	383,1	235,0
Autres devises	3,2	4,0
	<u>386,3</u>	<u>239,0</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	363,3	553,8
Placements (note 7)		
Bons du Trésor du Canada	14 065,0	17 416,5
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	4 165,7	2 328,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	8 799,7	5 635,2
Autres placements	3 434,1	3 942,4
	<u>30 464,5</u>	<u>29 322,4</u>
Immeubles de la Banque (note 4)	189,0	198,2
Autres éléments de l'actif	346,1	271,0
	<u><u>31 749,2</u></u>	<u><u>30 584,4</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF	1997	1996
	En millions de dollars	
Capital versé (note 5)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 6)	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	30 542,0	29 109,1
Dépôts		
Gouvernement du Canada	40,6	11,0
Banques à charte	539,0	945,5
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	24,6	14,6
Autres dépôts	278,3	347,8
	882,5	1 318,9
Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	231,2	91,0
Autres éléments du passif	63,5	35,4
	31 749,2	30 584,4



G. G. THIESEN, gouverneur

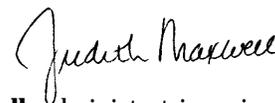


D. D. LUSBY, comptable en chef

Au nom du Conseil



W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification



J. Maxwell, administratrice principale

Banque du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de gestion de la dette

Services relatifs aux titres destinés aux investisseurs institutionnels

La Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre de l'administration, des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. En juin 1997, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque a commencé à faire payer au ministère des Finances le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux petits porteurs.

2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque est conforme aux principes comptables généralement reconnus et satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états financiers font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct de l'évolution de la situation financière; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts que la Banque consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour entièrement garantis.

d) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

f) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont généralement constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont pas rémunérés.

g) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par article

	1997	1996
	En millions de dollars	
Traitements	72,3	71,3
Avantages sociaux et autres frais de personnel	17,7	23,4
Coût des billets de banque	18,4	16,8
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location . .	26,1	28,0
Services et fournitures	30,7	19,5
Amortissement	22,3	23,4
	187,5	182,4
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs	(28,9)	-
Autres	(2,8)	(3,4)
	155,8	179,0
Autres dépenses (revenus)		
Coût des ententes de règlement	-	22,3
Réaménagement des effectifs (note 8)	2,5	5,0
Divers	(14,1)	7,4
Total	144,2	213,7

Les traitements et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Avantages sociaux et autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services. La Banque a commencé, en juin 1997, à recouvrer auprès de Placements Épargne Canada le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux petits porteurs.

Sous *Divers* figure un gain comptable net de 10,1 millions de dollars résultant de la vente de quatre des immeubles de la Banque dans d'autres villes qu'Ottawa, soit les immeubles de Halifax, de Regina, de Calgary et de Vancouver. Par ailleurs, la Banque a reçu une somme de 4 millions de dollars pour les frais divers engagés relativement à la liquidation de la Banque Commerciale du Canada (note 10).

Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

4. Immeubles de la Banque

	1997			1996		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	201,0	88,2	112,8	224,0	97,6	126,4
Matériel informatique et logiciels	36,1	24,0	12,1	39,1	26,3	12,8
Autre équipement	132,5	83,0	49,5	138,7	85,7	53,0
	369,6	195,2	174,4	401,8	209,6	192,2
Projets en cours	14,6	-	14,6	6,0	-	6,0
	384,2	195,2	189,0	407,8	209,6	198,2

5. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

6. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

7. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 11, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 3,9 % (3,6 % en 1996), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,6 % (7,5 % en 1996) et de 7,8 % (9,1 % en 1996) respectivement.

8. Réaménagement des effectifs

Par suite d'une revue approfondie de ses activités, la Banque a entrepris de rationaliser un certain nombre de ses opérations, ce qui devrait entraîner au total l'élimination d'environ 650 postes. Les réductions d'effectifs s'effectuent par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied; le processus se terminera en 1998. La Banque a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars en 1995, de 5 millions de dollars en 1996 et de 2,5 millions en 1997 afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Au 31 décembre 1997, 31,4 millions de dollars avaient été versés sur une provision totale de 40,5 millions de dollars.

9. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 423,6 millions de dollars au 31 décembre 1997 (418,8 millions en 1996), tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 508,8 millions de dollars (468,9 millions en 1996).

En 1997, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 1,3 million de dollars (en 1996, ce poste indiquait un solde débiteur de 7,0 millions de dollars). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

10. Affaires juridiques

La Banque Commerciale du Canada et la Norbanque ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation le 3 septembre 1985 et le 20 janvier 1986 respectivement. Au moment où ces ordonnances ont été émises, l'encours des avances consenties par la Banque du Canada à la Banque Commerciale du Canada s'établissait à 1,3 milliard de dollars et celui des avances accordées à la Norbanque à 0,5 milliard.

Au 31 décembre 1997, le solde des avances consenties à la Norbanque s'élevait à 1 million de dollars (soit le même montant qu'en 1996). Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ce montant sera remboursé intégralement à même le produit de la liquidation de la Norbanque.

À la suite d'une ordonnance de la cour rendue en décembre 1997 au sujet de la Banque Commerciale du Canada, la Banque du Canada a reçu un montant de 45,3 millions de dollars en remboursement du solde des avances consenties à cette banque, ainsi que des intérêts de 43,9 millions de dollars et une somme de 4 millions de dollars au titre des frais divers. Ces paiements portent à 1,5 milliard de dollars le montant total que la Banque du Canada a reçu aux fins du règlement de la créance qu'elle détenait en tant que créancier garanti de la Banque Commerciale du Canada.

Une créance de 13,8 millions de dollars que détient toujours la Banque du Canada dans le cadre des ententes conclues avec les créanciers non garantis de la Banque Commerciale du Canada est inscrite sous *Autres éléments de l'actif* dans le bilan. La Banque du Canada s'attend à recevoir 10 de ces 13,8 millions de dollars d'ici la fin de mars 1998.

11. Engagements

a) Immeubles de la Banque

Au 31 décembre 1997, le total des engagements découlant des contrats d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 9,0 millions de dollars (9,1 millions en 1996). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 % (6,1 % en 1996).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1996 et en 1997.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

	1997	1996
	En millions de dollars	
Contrats de devises - achats	95,8	75,4
- ventes	3 573,8	4 080,5

Au 31 décembre 1997, l'encours des contrats de devises comprenait pour 3 476,2 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (4 005,1 millions en 1996).

12. Le passage à l'an 2000

La Banque a terminé en avril 1997 une évaluation des conséquences que pourrait avoir sur ses opérations le passage à l'an 2000. En se fondant sur les résultats de cette évaluation, elle a établi un plan d'action en vue de veiller à ce que ses systèmes essentiels continuent de bien fonctionner, de coordonner la vérification des systèmes qu'elle partage avec des partenaires de l'extérieur et de mettre en place des plans appropriés de reprise des opérations en cas de perturbation ou de défaillance des systèmes.

Le plan prévoit les mesures qui devront être prises pour assurer de façon continue le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement, l'exécution des opérations liées à la mise en œuvre de la politique monétaire et des opérations sur billets de banque et la prestation des services de gestion de la dette. Une équipe spécialisée a été mise sur pied pour administrer, orienter et soutenir les initiatives se rapportant au passage à l'an 2000.

La Banque a pour objectif de terminer l'adaptation de ses systèmes internes d'ici la fin de 1998. En 1999, elle concentrera ses efforts sur la vérification des systèmes partagés avec des partenaires de l'extérieur et l'élaboration des plans de reprise des opérations. La Banque estime que les initiatives liées au passage à l'an 2000 entraîneront au total des dépenses d'environ 14,0 millions de dollars en ressources externes et internes au cours de la période 1997-1999, dont 2,0 millions de dollars imputés à l'exercice 1997.